

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2024

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR CHASNE/ILLET, ERCE-PRES-LIFFRE, GOSNE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015	9
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR LIVRE/C - DOURDAIN	10
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015	11
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR LIFFRE ET SAINT AUBIN DU CORMIER	12
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 - LIFFRE	13
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 – SAINT AUBIN DU CORMIER	14
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR MEZIERES SUR COUESNON	15
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015	16
■	RECETTES D'EXPLOITATION	17
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	18
■	QUALITE DE L'EAU	18
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	19
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	20
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	22
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	23
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	24
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	24
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	24
■	ETAT DE LA DETTE.....	24
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	24
■	AMORTISSEMENTS REALISES	24
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	25
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	25
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	25

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le service eau potable de LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE regroupe les communes de CHASNE-SUR-ILLET, DOURDAIN, ERCE-PRES-LIFFRE, GOSNE, LIFFRE, LIVRE-SUR-CHANGEON, MEZIERES-SUR-COUESNON et SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.

Le service eau potable exerce la compétence distribution. A partir du 1^{er} janvier 2021, la compétence production est transférée à Eau des Portes de Bretagne.

Une commune de LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE n'est pas desservie par ce service d'eau potable, LA BOUEXIERE qui est desservie par Eau des Portes de Bretagne.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

23 500 habitants

Population totale en vigueur en 2024 (données Insee : Populations légales millésimées 2021- Décret N° 2023-1256 du 26 décembre 2023) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2022, LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE exerce la compétence eau potable sur 8 de ses communes. Elle conserve les contrats d'affermage existants sur chaque entité d'origine.

Secteur distribution : Liffre et Saint Aubin du Cormier

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2019. La durée du contrat est de 11 ans. Il prend fin le 31 décembre 2029.

Secteur distribution : Chasné/Illet, Ercé-près-Liffre et Gosné

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 9 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

Secteur distribution : Livré/Changeon et Dourdain

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2029.

Secteur distribution : Mézières sur Couesnon

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2024. **Ce contrat est prolongé jusqu'au 31 décembre 2025.** (avenant 4 signé en décembre 2024)

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Import Permanent	Eau des Portes de Bretagne via Usine Mézières/C	Volume Mini :300 m3/j	2017	
	Eau des Portes de Bretagne via Châteaubourg	maxi 1500m3/j maxi 200m3/j	2004	12
d'Import Permanent	Eau des Portes de Bretagne via Eau du Pays de Fougères (Rives sur Couesnon)	Feeder lieu-dit « Plaisance » Volume mini : 60 000 m3/an	2020	1
		Lieu-dit « Le Rocher » Volume mini : 10 m3/j		
d'Import Permanent	CEBR	Réservoir de Chasné 260000 m3/an estimé	2022	
	CEBR	Tahan 205000 m3/an estimé	2022	
d'Import Permanent	CEBR (alimentation commune de Mézières/C)		2022	

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Mézières-sur-Couesnon a intégré le service d'eau potable de Liffre-Cormier Communauté. Les variations à la hausse des différentes données sont dues à cette situation.

■ RESSOURCES EN EAU

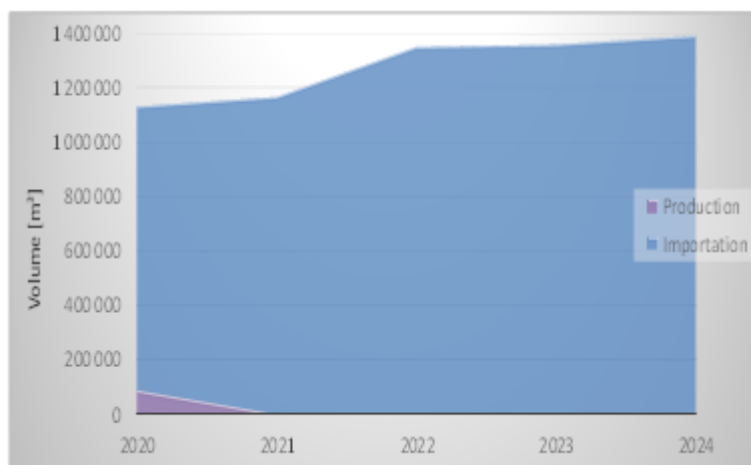
• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]	Variation	Part 2024
CEBR	531 965	0	-100,00 %	-
EAU DES PORTES DE BRETAGNE	828 156	1 392 644	+68,16 %	100,00 %
Total import [m³]	1 360 121	1 392 644	+2,39 %	100,00 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation	Part 2024
Ressources propres	0	0	-	0,00 %
Importations	1 360 121	1 392 644	+2,39 %	100,00 %
Total général	1 360 121	1 392 644	+2,39 %	100,00 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



■ NOMBRE D'ABONNÉS

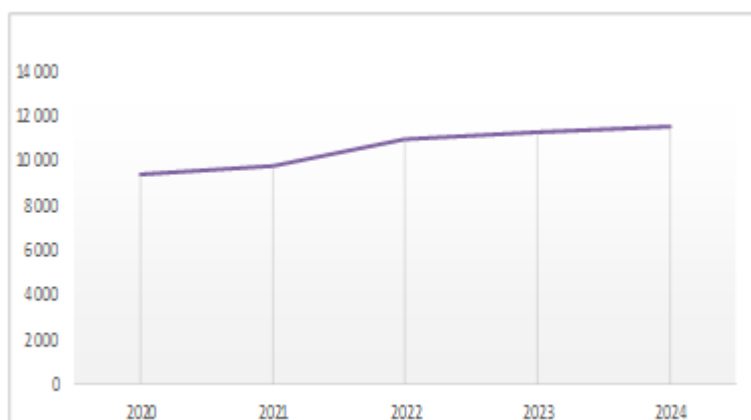
Abonnés	2023	2024	Variation
Nombre total d'abonnés	11 242	11 468	+2,01 %

• Répartition des abonnés par commune

CHASNE-SUR-ILLET	697
CHEVAIGNE	17
DOURDAIN	546
ERCE-PRES-LIFFRE	856
GOSNE	949
LIFFRE	4 883
LIVRE-SUR-CHANGEON	781
MEZIERES-SUR-COUESNON	765
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	1 973
SAINT-SULPICE-LA-FORET	1

Total des abonnés **11 468**

• Evolution du nombre total d'abonnés



■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	0	0	
Volume importé	1 360 121	1 392 644	+2,39 %
Volume exporté	- 212 099	-208 512	-1,69 %
Volume mis en distribution	1 148 022	1 184 132	+3,15 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	976 171	992 853	+1,71 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	976 171	992 853	+1,71 %

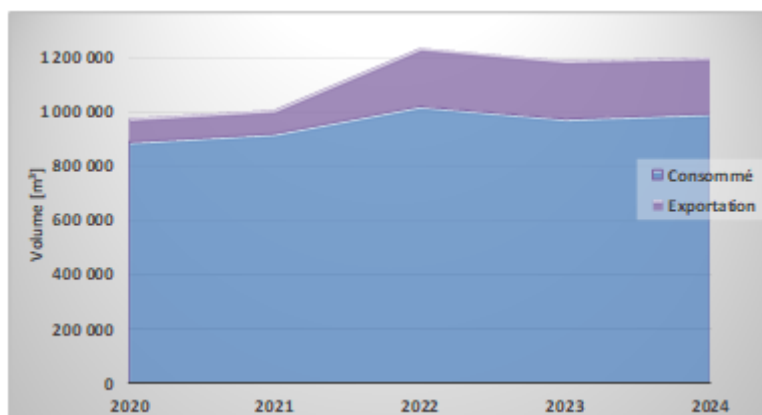
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **87 m³ par an**. Elle était de 87 m³ en 2023.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2023 [m³]	Exporté en 2024 [m³]	Variation
EAU DES PORTES DE BRETAGNE	212 099	208 512	-1,69 %

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2023	2024	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	435,0	436,4	+0,32 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12/12/2023	Fixation prix de l'eau pour 2024 sur tous les secteurs
12/11/2024	Fixation prix de l'eau 2025 à 2030 sur tous les secteurs

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2025, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur :

Entité tarifaire	Coefficient d'indexation
Secteur Liffre - St Aubin du Cormier	+17,74 %
Secteur Livré/C - Dourdain	+23,95 %
Secteur Chasné/Illet, Ercé-près-Liffre, Gosné	+24,97 %
Secteur Mézières sur Couesnon	+25,46 %

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2025 : Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à :

Entité tarifaire	Part de l'exploitant
Secteur Liffre - St Aubin du Cormier	0,00 €
Secteur Livré/C - Dourdain	49,58 €
Secteur Chasné/Illet, Ercé-près-Liffre, Gosné	43,74 €
Secteur Mézières sur Couesnon	50,81 €

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● Redevance de pollution domestique

Les redevances de l'agence de l'eau sont modifiées au 1^{er} janvier 2025. Leur montant, en € par m³, est fixé chaque année par l'agence de l'eau.

Elles sont uniques sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance « pollution domestique »	0,3000	-
Redevance « consommation d'eau potable »	-	0,3300
Redevance « performance des services eau potable »	-	0,0200

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR CHASNE/ILLET, ERCE-PRES-LIFFRE, GOSNE y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,13	43,74	-0,88 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]** (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 40 m³)	1,046	1,2003	+14,75 %
	N° 2 (41 à 200 m³)	1,193	1,3453	+12,77 %
	N° 3 (201 à 6000 m³)	1,120	1,2733	+13,69 %
	N° 4 (au-delà de 6000 m³)	1,029	1,1833	+15,00 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,00	41,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 40 m³)	0,57	0,57	0,00 %
	N° 2 (41 à 200 m³)	0,69	0,73	+5,80 %
	N° 3 (201 à 6000 m³)	0,39	0,42	+7,69 %
	N° 4 (au-delà de 6000 m³)	0,39	0,42	+7,69 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,00	0,00	
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,18		-100,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30		-100,00 %
	Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]		0,33	-
	Redevance pour performance des services d'eau potable [€/m³]		0,02	-
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³ ** dont 0,18€/ m³ pour la contribution au SMG Eau35

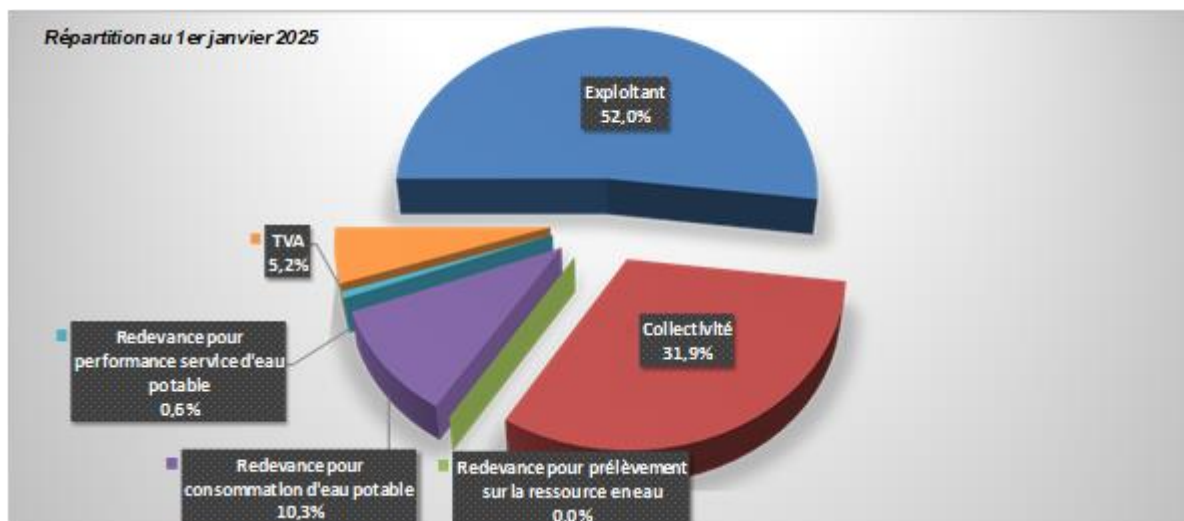
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	181,41	199,38	+9,91 %
Collectivité	119,00	122,20	+2,69 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	0,00	
Fonds de concours SMG	21,60		-100,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00		-100,00 %
Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]		39,60	-
Redevance pour performance des services d'eau potable [€/m³]		2,40	-
TVA	19,69	20,00	+1,57 %
Total [€ TTC]	377,70	383,58	+1,56 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+7,05 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,20 €/m³



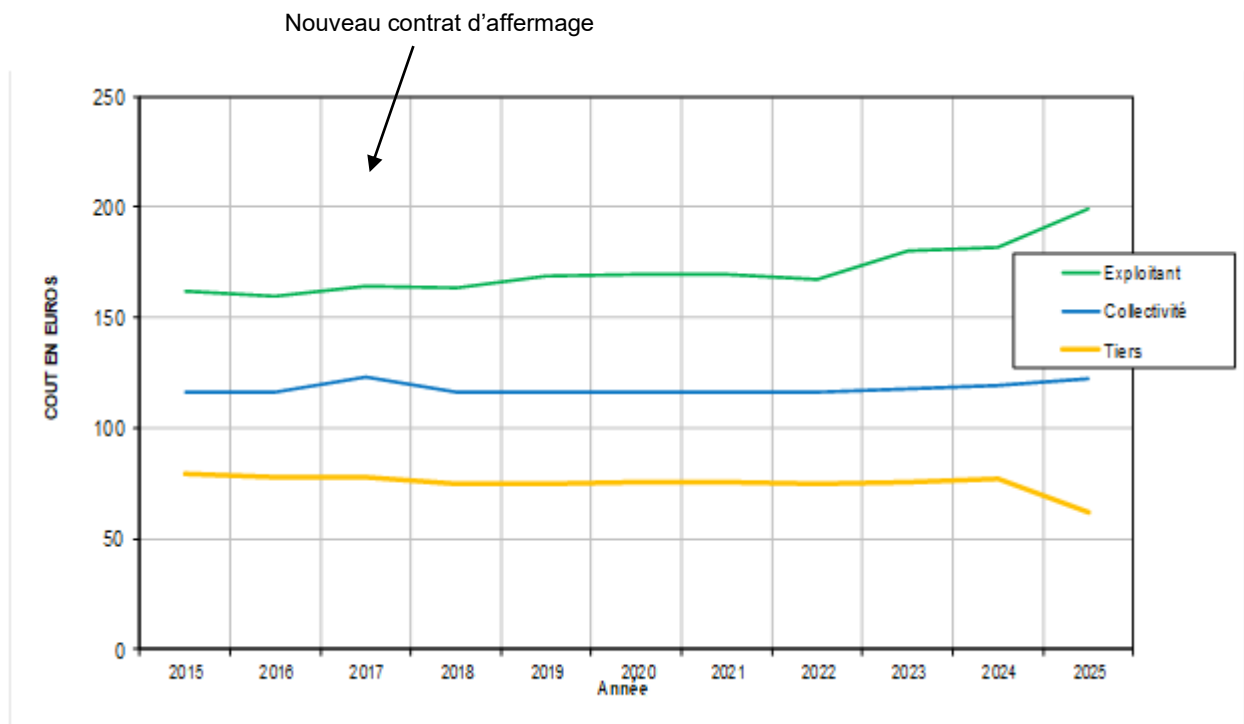
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année).

Année	Exploitant [€]*	Collectivité [€]	Tiers [€]**	Total [€]
2015	161,66	116,38	79,04	357,08
2016	159,42	116,38	78,00	353,80
2017	164,22	123,00	77,95	365,17
2018	163,36	116,60	74,90	354,86
2019	168,39	116,60	75,18	360,17
2020	169,47	116,60	75,24	361,31
2021	169,62	116,60	75,24	361,46
2022	167,46	116,60	75,13	359,19
2023	179,79	117,80	75,87	373,46
2024	181,41	119,00	77,29	377,70
2025	199,38	122,20	62,00	383,58

* Au 1^{er} janvier 2025, Contribution Solidarité SMG Eau35 intégrée à la part *Exploitant*.

** Ensemble des redevances Agence de l'eau + Fonds de concours SMG Eau35 jusqu'en 2024 + TVA



La facture d'un usager consommant 120 m³ a **augmenté de 7,42 %** depuis le début 2015 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total [€]
2015-2025	+23,33 %	+5,00 %	-21,56 %	+7,42 %

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR LIVRE/C - DOURDAIN y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire *	43,62	43,38	-0,55 %
	Part Fixe [€ HT/an]			
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	1,0636	1,0928	+2,75 %
	(tranches en m³/an)			
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire *	59,00	59,00	0,00 %
	Part Fixe [€ HT/an]			
	Part proportionnelle [€ HT/m³]**	0,58	0,7826	+34,93 %
	(tranches en m³/an)			
Redevances et taxes	Abonnement ordinaire *	0,58	0,7826	+34,93 %
	Part Fixe [€ HT/an]			
	Part proportionnelle [€ HT/m³]**	0,58	0,7826	+34,93 %
	(tranches en m³/an)			
Redevances et taxes	Abonnement ordinaire *	0,42	0,7826	+86,34 %
	Part Fixe [€ HT/an]			
	Part proportionnelle [€ HT/m³]**	0,58	0,7826	+34,93 %
	(tranches en m³/an)			
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,00	0,00	
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,18	-	-100,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	-	-100,00 %
	Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]		0,33	-
Redevances et taxes	Redevance pour performance des services d'eau potable [€/m³]		0,02	-
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³ ** dont 0,1926€/ m³ pour la contribution au SMG Eau35

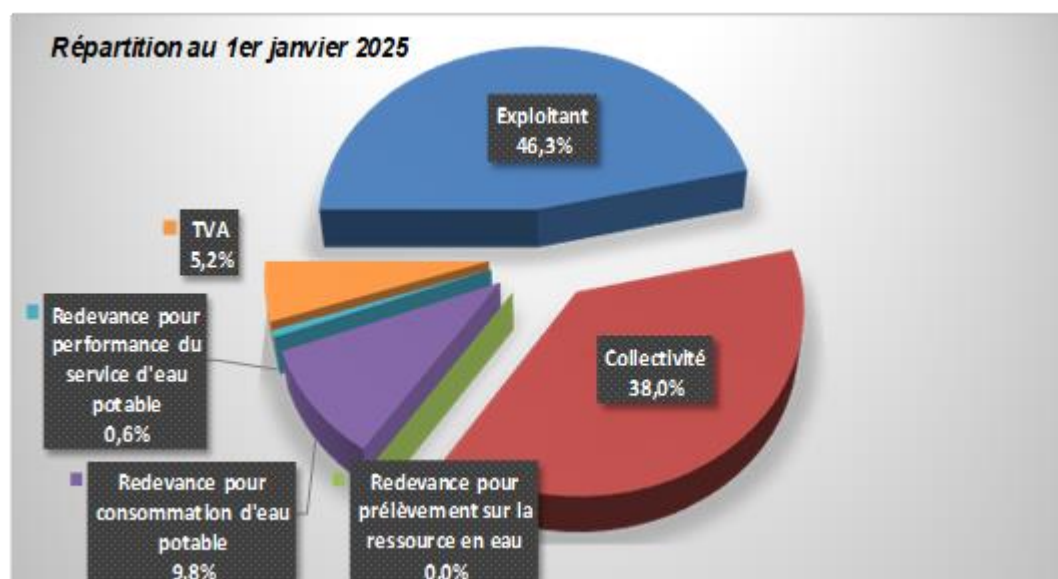
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	183,25	186,44	+1,74 %
Collectivité	128,60	152,91	+18,90 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	0,00	
Fonds de concours SMG	21,60	-	-100,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	-	-100,00 %
Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]		39,60	-
Redevance pour performance des services d'eau potable [€/m³]		2,40	-
TVA	20,32	20,97	+3,20 %
Total [€ TTC]	389,77	402,32	+3,22 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+8,82 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,35 €/m³



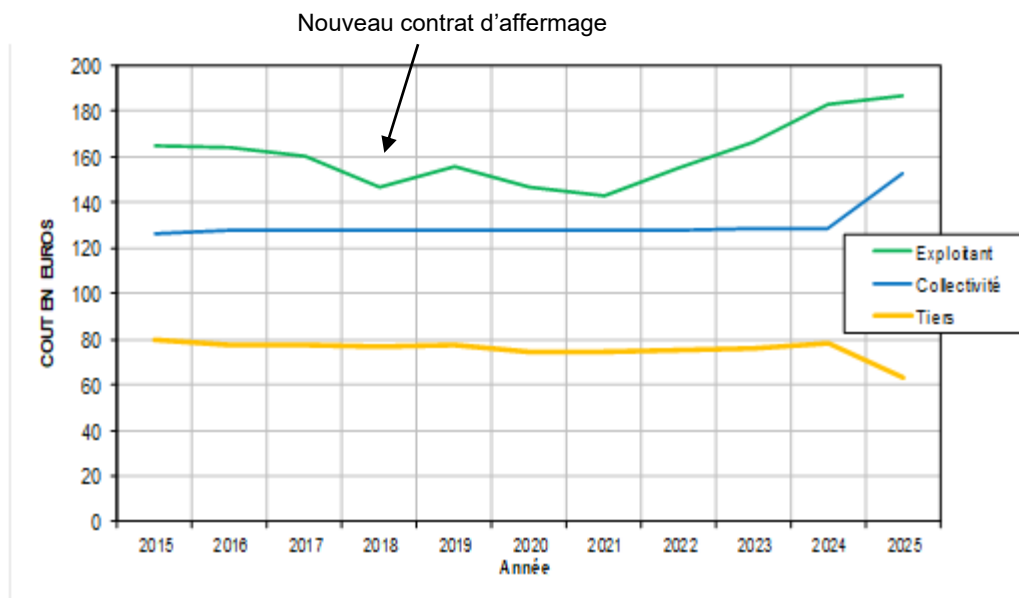
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]*	Tiers [€]**	Total [€]
2015	164,71	126,27	79,48	370,46
2016	163,70	127,57	77,21	368,48
2017	159,96	127,57	77,54	365,07
2018	146,65	127,57	76,80	351,02
2019	155,46	127,57	77,14	360,17
2020	146,68	127,57	74,59	348,84
2021	142,89	127,57	74,38	344,84
2022	155,00	127,57	75,04	357,61
2023	166,59	128,60	75,74	370,93
2024	183,25	128,60	77,92	389,77
2025	186,44	152,91	62,97	402,32

* Au 1^{er} janvier 2025, Contribution Solidarité SMG Eau35 intégrée à la part Collectivité.

** Ensemble des redevances Agence de l'eau + Fonds de concours SMG Eau35 jusqu'en 2024 + TVA



La facture d'un usager consommant 120 m³ a **augmenté de 8,60 %** depuis le début 2015 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total [€]
2015-2025	+13,19 %	+21,10 %	-20,77 %	+8,60 %

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR LIFFRE ET SAINT AUBIN DU CORMIER y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,34	20,60	+1,28 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]** (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 30 m³)	1,0308	1,1446	+11,04 %
	N° 2 (31 à 120 m³)	1,0308	1,1446	+11,04 %
	N° 3 (121 à 200 m³)	1,0308	1,1446	+11,04 %
	N° 4 (201 à 1 000 m³)	1,0308	1,1446	+11,04 %
	N° 5 (au-delà de 1 000 m³)	1,0308	1,1446	+11,04 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,16	31,07	+6,55 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 30 m³)	0,48	0,51	+6,25 %
	N° 2 (31 à 120 m³)	0,49	0,51	+4,08 %
	N° 3 (121 à 200 m³)	0,82	0,84	+2,44 %
	N° 4 (201 à 1 000 m³)	0,66	0,70	+6,06 %
	N° 5 (au-delà de 1 000 m³)	0,38	0,41	+7,89 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,00	0,00	
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,18	-	-100,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	-	-100,00 %
	Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]		0,33	-
	Redevance pour performance des services d'eau potable [€/m³]		0,02	-
	TVA	5,5 %	5,5 %	

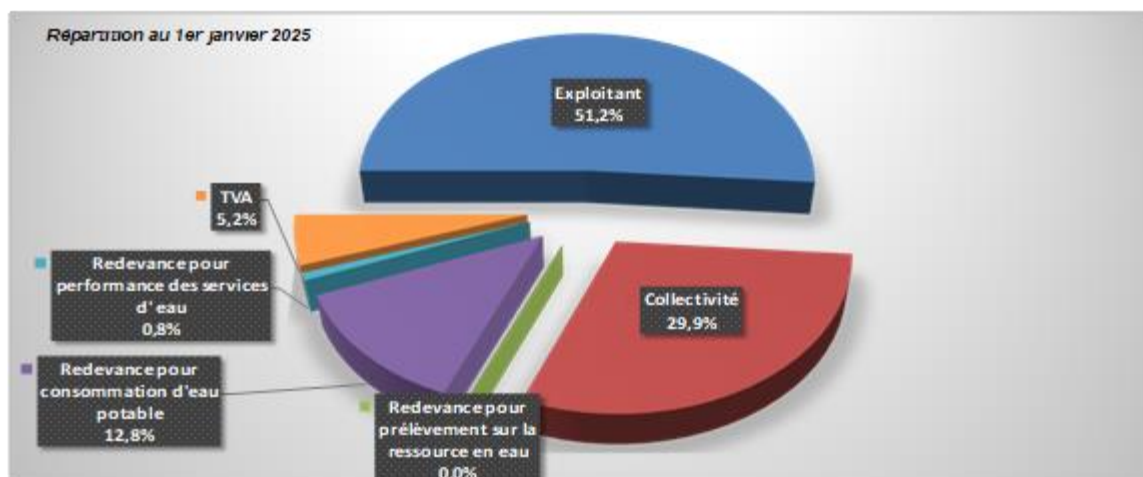
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³ ** dont 0,18€/ m³ pour la contribution au SMG Eau35

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	144,04	157,95	+9,66 %
Collectivité	87,66	92,27	+5,26 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	0,00	
Fonds de concours SMG	21,60	-	-100,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	-	-100,00 %
Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]		39,60	-
Redevance pour performance des services d'eau potable [€/m³]		2,40	-
TVA	15,91	16,07	+1,01 %
Total [€ TTC]	305,21	308,29	+1,01 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+7,99 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,57 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 - LIFFRE

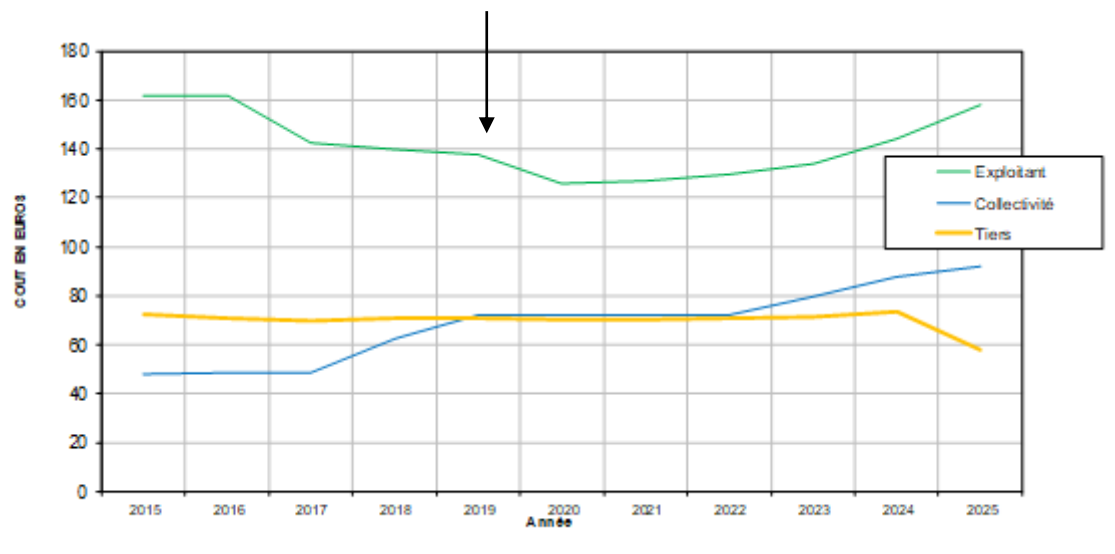
Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année).

Année	Exploitant [€]*	Collectivité [€]	Tiers [€]**	Total [€]
2015	162,11	48,27	72,36	282,74
2016	162,12	48,70	71,10	281,92
2017	142,80	48,70	70,03	261,53
2018	139,92	62,38	70,63	272,93
2019	137,58	72,40	71,05	281,03
2020	125,98	72,40	70,41	268,79
2021	126,84	72,40	70,46	269,70
2022	129,93	72,40	70,63	272,96
2023	133,87	79,50	71,24	284,61
2024	144,04	87,66	73,51	305,21
2025	157,95	92,27	58,07	308,29

* Au 1^{er} janvier 2025, Contribution Solidarité SMG Eau35 intégrée à la part Exploitant.

** Ensemble des redevances Agence de l'eau + Fonds de concours SMG Eau35 jusqu'en 2024 + TVA

Nouveau contrat d'affermage



La facture d'un usager consommant 120 m³ a augmenté de 9,04 % depuis le début 2015 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total [€]
2015-2025	-2,57 %	+91,15 %	-19,75 %	+9,04 %

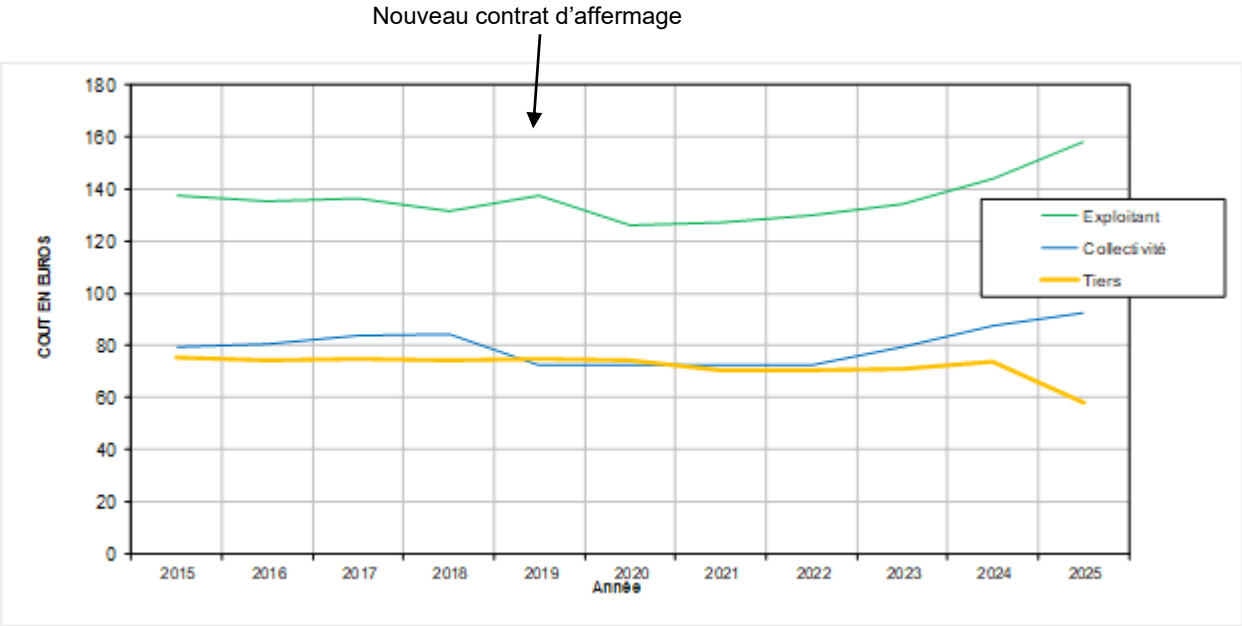
■

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 – SAINT
AUBIN DU CORMIER

Composantes de la facture d’un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année).

Année	Exploitant [€]*	Collectivité [€]	Tiers [€]**	Total [€]
2015	137,40	79,66	75,51	292,57
2016	135,32	80,38	74,21	289,91
2017	136,40	83,87	74,83	295,10
2018	131,28	84,35	74,07	289,70
2019	137,58	72,40	74,80	284,78
2020	125,98	72,40	74,16	272,54
2021	126,84	72,40	70,46	269,70
2022	129,93	72,40	70,63	272,96
2023	133,87	79,50	71,24	284,61
2024	144,04	87,66	73,51	305,21
2025	157,95	92,27	58,07	308,29

* Au 1^{er} janvier 2025, Contribution Solidarité SMG Eau35 intégrée à la part Exploitant.
** Ensemble des redevances Agence de l’eau + Fonds de concours SMG Eau35 jusqu’en 2024 + TVA



La facture d'un usager consommant 120 m³ a augmenté de 5,37 % depuis le début 2015 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total [€]
2015-2025	+14,96 %	+15,83 %	+23,10 %	+5,37 %

■ **LE PRIX DE L'EAU SECTEUR MEZIERES SUR COUESNON y compris****Redevance pollution**• *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,36	NC	
Part proportionnelle [€ HT/m³]** (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 200 m³)	1,049	NC	
	N° 2 (au-delà de 200 m³)	1,091	NC	
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	59,00	59,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 200 m³)	0,908	0,91	0,22 %
	N° 2 (au-delà de 200 m³)	0,908	0,91	0,22 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,037	-	-100,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,18	-	-100,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	-	-100,00 %
	Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]		0,330	-
	Redevance pour performance des services d'eau potable [€/m³]		0,020	-
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³ ** dont 0,18€/ m³ pour la contribution au SMG Eau35

• *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	151,24	NC	
Collectivité	167,96	167,96	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,44	0	-100,00 %
Fonds de concours SMG	21,60	-	-100,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	-	-100,00 %
Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]		39,60	-
Redevance pour performance des services d'eau potable [€/m³]		2,40	-
TVA	20,97	NC	
Total [€ TTC]	402,21	NC	

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

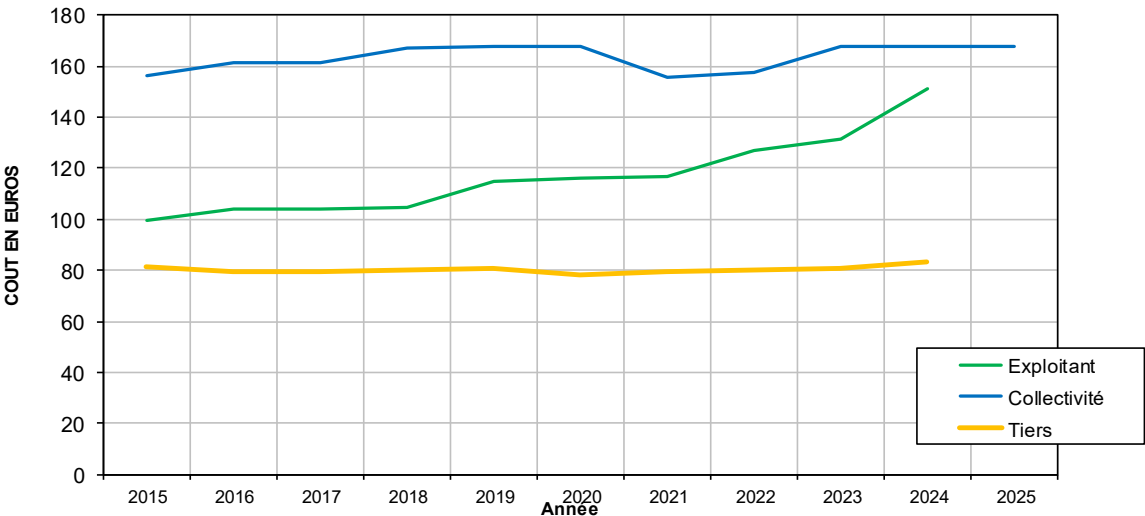
NC €/m³

■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015

Composantes de la facture d’un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année).

Année	Exploitant [€]*	Collectivité [€]	Tiers [€]**	Total [€]
2015	99,28	156,16	81,65	337,09
2016	103,80	161,12	79,64	344,56
2017	103,80	161,12	79,64	344,56
2018	104,74	167,24	80,03	352,01
2019	115,06	167,96	80,51	363,53
2020	116,32	167,96	78,36	362,64
2021	116,98	155,96	79,20	352,14
2022	126,80	157,76	79,84	364,40
2023	131,40	167,96	80,65	380,01
2024	151,24	167,96	83,01	402,21
2025	NC	167,96	NC	NC

* Au 1^{er} janvier 2025, Contribution Solidarité SMG Eau35 intégrée à la part Exploitant.
 ** Ensemble des redevances Agence de l'eau + Fonds de concours SMG Eau35 jusqu'en 2024 + TVA



La facture d’un usager consommant 120 m³ a augmenté de % depuis le début 2015 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total [€]
2015-2025	NC %	NC %	NC %	NC %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

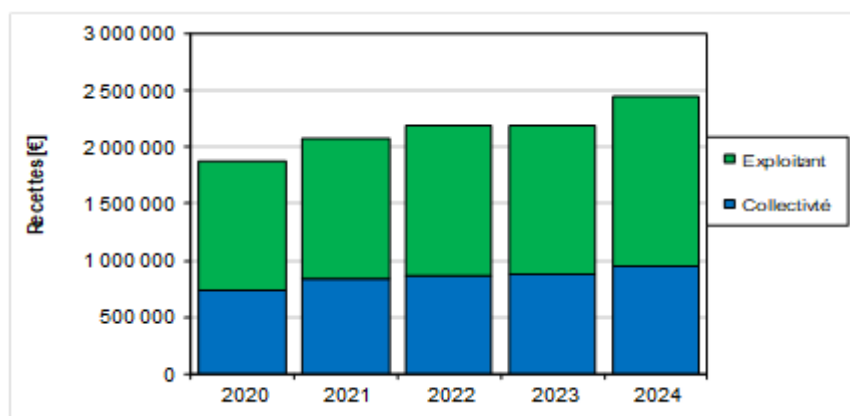
	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	893 645,85 €	961 943,66 €	+7,64 %
dont abonnements	405 440,23 €	428 190,57 €	+5,61 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-8 780,59 €	-5 929,87 €	+32,47 %
Recettes de volume exporté			
Total recettes de vente d'eau	884 865,26 €	956 013,79 €	+8,04 %

Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	-101 895,31 €	-20 110,10 €	
Total des recettes	782 969,95 €	935 903,69 €	

• Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 299 660,62 €	1 488 903,09 €	+14,56 %
dont abonnements	312 873,70 €	330 458,88 €	+5,62 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-737,01 €	-1 480,56 €	+100,89 %
Recettes de volume exporté			
Total recettes de vente d'eau	1 298 923,61 €	1 487 422,53 €	+14,51 %

Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	101 895,31 €	20 110,10 €	
Total des recettes	1 400 818,92 €	1 507 532,63 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	92	100 %
Conformité physico-chimique	141	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Liffre-Cormier Mézières-Liffre N	36,4 [28,6 – 43,0]	Traces	0,6 [0,4 – 1,0]
Liffre-Cormier Billerie/Grange-Liffre S	13,2 [3,4 – 29,1]	Traces	1,2 [0,9 – 1,6]
Liffre-Cormier Rocher-St Aubin du C	18,6 [6,2 – 20,8]	Traces	Max : 0,9
Liffre-Cormier Douettée-Gosné	22,6 [18,0 – 29,2]	< seuils détection	1,0 [0,8 – 1,2]
Liffre-Cormier Marzelle-Livré sur C	36,2 [17,8 – 42,3]	< seuils détection	Max : 0,4
UDI Mézières/C (La Tournerie)	18,4 [9,9 – 31,1]	Traces	1,7 [1,3 – 2,3]

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et le maximum observé est de 22 µg/l sur l'UDI Liffre nord, 54 µg/l sur l'UDI Liffre sud, 30 µg/l sur l'UDI St Aubin du Cormier, 25 µg/l sur l'UDI Gosné, 39 µg/l sur l'UDI Livré et 50 µg/l sur l'UDI Mézières/C.

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire		Proposition collectivité
Import d'eau traitée depuis EAU DES PORTES DE BRETAGNE			
➔	80 %	L'import vient de l'usine du Rocher à Saint Aubin du Cormier qui traite l'eau prélevée par le captage du Rocher. L'arrêté préfectoral du 12 décembre 2008 est en cours de mise en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un taux de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis EAU DES PORTES DE BRETAGNE			
➔	80 %	L'import vient d'un mélange de la station du Plessis-Beuscher qui traite l'eau prélevée dans la Vilaine à Châteaubourg et de la station de la Grange qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de la Valière, des drains du Pertre et de la prise d'eau de Pont-Billon. Pour cet import, un indice global de 80% peut être admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis EAU DES PORTES DE BRETAGNE			
➔	80 %	L'import vient de la station de Mézières sur Couesnon qui traite l'eau prélevée au niveau des drains du Pays du Coglais et de la prise d'eau de la Roche (Mézières sur Couesnon). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis EAU DES PORTES DE BRETAGNE			
➔	80%	L'import vient de la station de la Marzelle et de la station de la Grange qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de la Valière, des drains du Pertre et de la prise d'eau de Pont-Billon. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80 %
Import d'eau traitée depuis EAU DU PAYS DE FOUGERES via EPB			
➔	80 %	L'import vient de l'usine de la Grange à Vitré qui traite les eaux de la retenue de la Valière, de la prise d'eau de Pont-Billon sur la Vilaine et des drains du Pertre et Bréal. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis EAU DU PAYS DE FOUGERES via EPB			
➔	80 %	L'import vient de l'usine de Bouchard qui traite les eaux du captage des Aunays et Bouchard à St Georges de Chesné. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis CEBR			
➔	80 %	L'import vient de la station de la Douettée qui traite l'eau prélevée au niveau du captage de la Douettée et Beauregard. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
Import d'eau traitée depuis CEBR			
➔	80 %	L'import vient de la station de la Tournerie qui traite l'eau prélevée au niveau du captage de la Tournerie. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	80%

LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTÉ

Rapport annuel

EXERCICE
2024

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

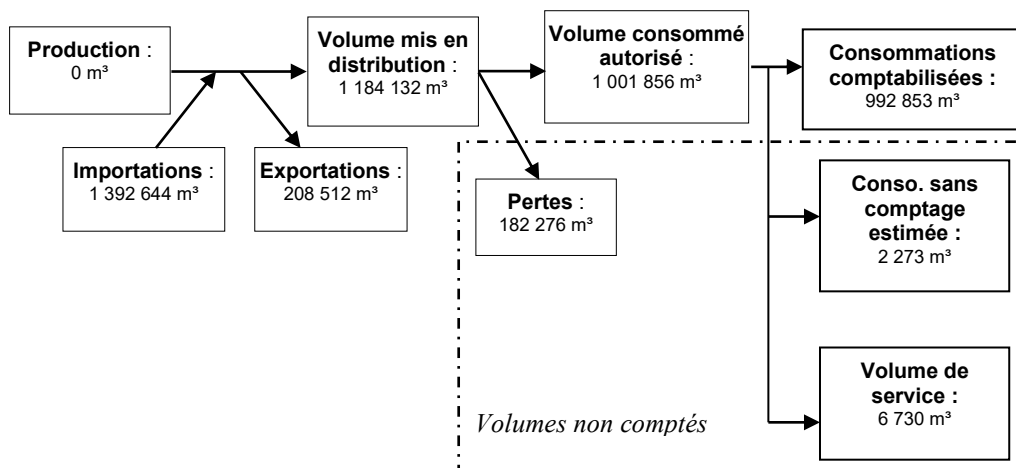
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		ID : 033-2433007/14-20231210-DEL2023-228-	nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)				
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10	
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)				
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5	
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)				
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10	
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10	
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0	
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10	
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10	
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5	
	TOTAL	120	110	

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 273 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir) sont évalués à 6 730 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	87,7 %	86,8 %	91,9 %	88,1 %	86,9 %

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,04	1,12	0,72	1,08	1,20

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,99	1,09	0,69	1,02	1,14

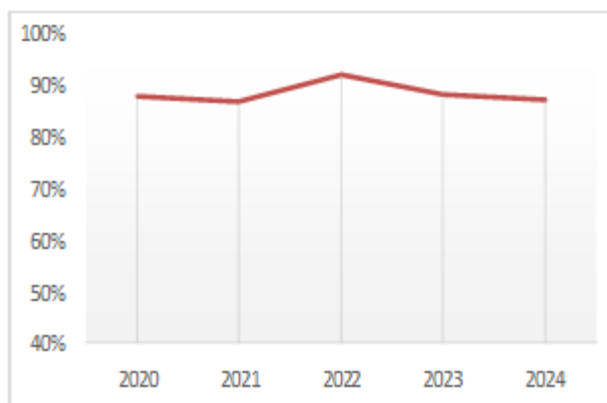
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

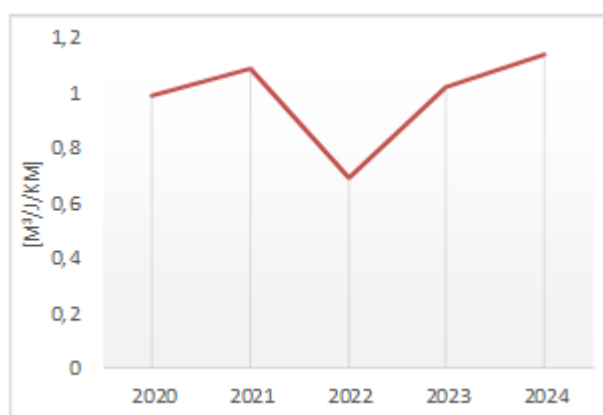
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,1	7,2	7,8	7,5	7,6
Seuil de rendement [%]	66,4 %	66,4 %	66,6 %	66,5 %	66,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,258	1,683	0,941	0,314	0,189
% de renouvellement du réseau	0,07 %	0,44 %	0,22 %	0,07 %	0,04 %
Détail par secteur :					
Secteur Liffre	0,016	1,012	0	0	0,015
Secteur St Aubin du Cormier	0	0	0		
Secteur Livré/Changeon-Dourdain	0,154	0	0	0	0
Secteur Chasné/Illet, Ercé-près-Liffre, Gosné	0,088	0,671	0,941	0,314	0
Secteur Mézières sur Couesnon	-	-	0	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,16 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 3,385 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux renouvellement réseau	310 532 €
Renouvellement réseau fuyard (Moe + travaux)	43 119 €
Diagnostic Amiante conduite	5 212 €
Pose télésurveillance Château d'eau St Aubin	2 947 €
Frais insertion Marché public renouvellement réseau	235 €
Montant total des travaux payés	362 045 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre est de 11 699.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur la commune (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	1 323 350,19 €	1 068 800,73 €
Remboursements au cours de l'exercice	136 921,53 €	140 335,47 €
dont en intérêts	44 319,65 €	46 623,00 €
dont en capital	92 601,88 €	93 712,47 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2020	2021	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette (année)	1,3	1,2	0,9	1,3	14,4

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	59,00 €	376 286,00 €	221 593,79 €	342 310,95 €	338 949,65 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2023	2024
montants des abandons de créance	NC	0,00 €
dont part délégataire	NC	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2023	2024
-	-	-